

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'Administration Communale fait savoir que **le Collège communal de Dour représenté par monsieur Vincent LOISEAU Bourgmestre f.f. et madame Carine NOUVELLE, Directrice générale** dont les bureaux se trouvent à ~~demeurant à (1)~~ : **Grand Place n°1 à 7370 Dour** a ~~(ont)~~ introduit une demande de (1) : **permis d'urbanisme** Ayant trait à des terrains sis : **Rue d'Offignies, chemin des Croix, rue Moranfayt, rue Ropaix, route Verte et rue Viane à 7370 Dour**

Cadastrés : **domaine de la voirie publique non cadastré et en site propre, section E n°102v, 108c, 130b, 111b, 112e, 112f, 114a, 115a, 183, 184, 185a, 186c, 191c, 191a, 193, 194, 195a, 195b, 198, 199a, 200b, 201d, 201e, 203d, 203e, 228b, 229e, 233d, 234a, 235d, 236c, 236d et 237a.**

Le projet consiste : **Création d'un réseau de mobilité douce**

- **Création d'une piste cyclo-piétonne en site propre le long d'un champ et aménagements**
- **Mise en place d'une piste cyclable dans le domaine de la voirie publique**
- **Réalisation d'une aire de repos y compris escalier**
- **Réalisation d'une prairie fleurie et plantation d'arbres**
- **Pose d'un éclairage**
- **Pose de revêtement hydrocarboné**

et présente les caractéristiques suivantes (2) :

Mesures particulières de publicité suivant l'application de l'article 330 du CWATUPE et résultant de l'article 129 quater du CWATUPE, renvoyant aux articles 6 et suivants du décret du 6.02.2014 relatif à la voirie communale.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège des Bourgmestre et Echevins, Grand Place n°1 à DOUR du **7 mars 2016 au 5 avril 2016**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées à l'Administration Communale de DOUR, services des travaux communaux, rue Pairois n° 54 à 7370 DOUR aux jours et heures suivants: **lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 heures à 12 heures et mercredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures -**

Le mercredi 16 mars 2016 de 16 heures à 20 heures uniquement sur rendez-vous en appelant le 065/ 761 873 pendant les heures de bureaux

Le dossier peut être consulté à l'Administration Communale de DOUR:

Service de l'urbanisme, rue Pairois n° 54 à 7370 DOUR aux jours et heures repris ci-dessus, ou des explications techniques pourront éventuellement vous être fournies.

A Dour, le 4 mars 2016

La Directrice générale(S),
Carine NOUVELLE

Le Bourgmestre f.f.(S),
Vincent LOISEAU